

Toulouse, le 02 février 2026

Arrêté n°06-2026

**Portant sur la mise en service du réseau d'eau potable rue de l'Abreuvoir
sur la commune de SALEICH**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé
Réseau31 ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Service d'Eau Potable en vigueur ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A18-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction de Claire VOUGNY

Vu les compétences transférées par la Commune de Saleich en matière d'eau potable ;

Vu l'arrêté de voirie n° AV2024-39 pour la réalisation de travaux sur le domaine public;

Considérant que le montant de l'opération n°31521-19 Renouvellement réseau AEP rue de l'Abreuvoir sur la commune de Saleich s'établit à 45 556,40 € HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par Réseau31

Considérant que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Abreuvoir sur la commune de Saleich (OP n°31521-19) ont été réceptionnés avec réserves le 05/08/2024.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Renouvellement d'un réseau de distribution de Ø 40 mm PEHD électro-soudable PN16 sur une longueur de 210 ml
- Le renouvellement de 3 branchements avec pose de niche en limite de propriété

Arrête

Article 1 : La mise en service du nouveau réseau d'eau potable rue de l'Abreuvoir sur la commune de Saleich est fixée à la date du présent arrêté ;

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.



Claire VOUGNY
Vice-Présidente